



TRADUCTION DE L'ORIGINAL EN ALLEMAND

Office fédéral du sport OFSPO
Route principale 247
CH-2532 Macolin

Envoyé par courriel à :
niklaus.tschan@baspo.admin.ch

10 mars 2026

Consultation relative aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2038

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir donné l'opportunité de nous prononcer sur l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2038 en Suisse.

L'ASSS considère globalement de manière favorable la candidature « Switzerland 2038 ».

L'approche décentralisée d'un « pays hôte » correspond aux structures fédérales de la Suisse. Le concept durable ainsi que le recours largement privilégié aux infrastructures existantes sont particulièrement appréciés.

Du point de vue des communes, l'opportunité centrale de cette candidature réside dans la mise en place d'un héritage sportif crédible et durable. Il est essentiel que cet événement génère des retombées concrètes et mesurables pour le sport de masse, la promotion de la relève ainsi que l'activité physique au sein de la population.

Les conditions préalables à une large acceptation sont les suivantes :

- une implication précoce des communes
- des responsabilités clairement définies
- des modalités de financement transparentes
- une réutilisation durable des infrastructures

Si ces éléments sont garantis, l'ASSS reconnaît les importantes opportunités du modèle proposé. L'ASSS se tient volontiers à disposition pour tout échange complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées,

Filippo Leutenegger
Président ASSS Suisse